RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2025-2026

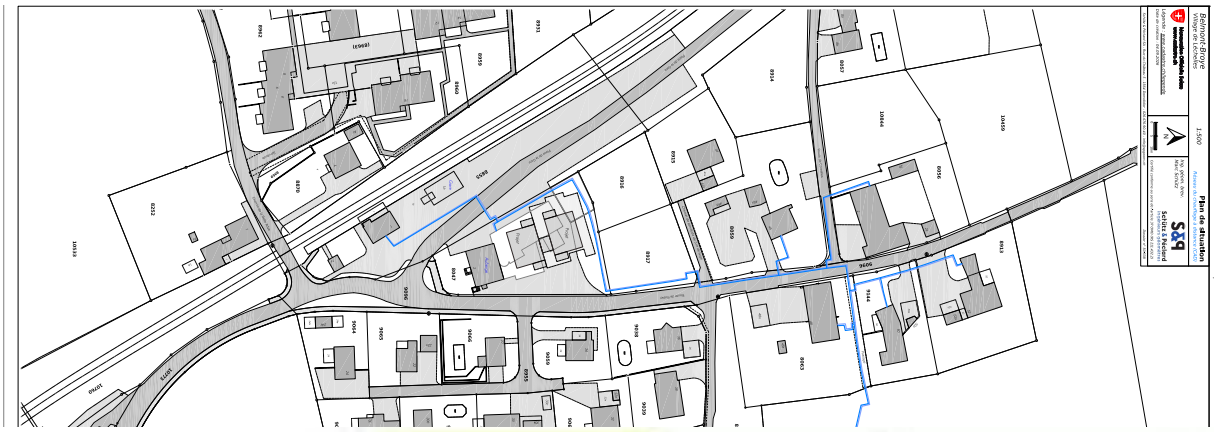





Contenu :

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 3
Rapport du Président 11
Présentation des comptes de la société 12
1. Bilan 12
Actif 12
Passifs 13
Compte de résultat 14
ANNEXE AUX COMPTES 2025-2026 17
RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE 19
BUDGETS 2025-26 REVU ET 2026-27 20
Production et vente d'énergie 20
Activités techniques 21
Finances 22
Administration générale 23
Calcul du coût de l'énergie selon prix de revient 24
Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'administration 25
Divers 25

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

du 8 octobre 2025 à 19h00
au Tea-room « Au Fil du Temps » à Léchelles

Excusés :

Diffca SA	Sociétaire sous contrat
Boschung Cindy	Sociétaire sous contrat
Zumwald Charles et Monique	Sociétaire sous contrat
Limat Gilbert	Sociétaire sous contrat
Mayor Pneus SA, Limat Gilbert	Sociétaire sous contrat
Fontana Sylviane	Sociétaire sous contrat
Godel Anny et Vincent	Sociétaire sous contrat
SI Léchandon SA	Sociétaire sous contrat
Künzli Michel	Sociétaire hors contrat
Tenthorey Pierre	Sociétaire sous contrat
Castella Claude	Sociétaire sous contrat

Présents :

Anura SA, *Représenté par Mme Céline Heimann**	Sociétaire sous contrat
Lablanche Corina *Représenté par Thomas Clerc*	Sociétaire sous contrat
Association Croissance pour Tous, *Représenté par André Chassot*	Sociétaire hors contrat
Commune de Belmont-Broye, *Représenté par Daniel Barras*	Sociétaire sous contrat
Christan David et Martine	Sociétaire sous contrat
Barras Irène	Sociétaire sous contrat
Bugnon Nicolas *Représenté par Irène Barras*	Sociétaire sous contrat
Pochon Michel	Sociétaire sous contrat
Pochon Sébastien*	Sociétaire sous contrat
Paroisse N.D. du Belmont, *Représenté par Vincent Vazquez**	Sociétaire sous contrat
Zbinden Raphaël*	Sociétaire hors contrat
Meylan Guy	Sociétaire sous contrat
Zingg Jacqueline*	Sociétaire sous contrat
Dôminvesting SA *Représenté par André Chassot*	Sociétaire sous contrat
Stadler Philippe et Monika	Sociétaire sous contrat
Eltschinger Cyrill	Sociétaire sous contrat
Willa Georges-Henri	Sociétaire sous contrat
Chassot André	Secrétaire
Meister Yasmine-May	Secrétaire

* Membre du Conseil d'administration

Validité de l'Assemblée générale :

Selon l'article 15 des statuts, l'Assemblée est valablement constituée pour autant qu'une majorité de membres présents ou représentés soit constituée de membres raccordés au CAD. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Des modifications statutaires ne peuvent être décidées qu'à une majorité qualifiée des deux tiers des voix des membres présents.

En l'espèce, nous constatons :

a. que l'Assemblée a été convoquée dans les délais prescrits
b. que la convocation mentionnait clairement les objets portés à l'ordre du jour
c. que l'Assemblée comprenait 15 sociétaires sous contrat de raccordement et 2 sociétaires sans contrat de raccordement.

Dès lors, les conditions de validité sont remplies et l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Validation du PV de l'Assemblée du 2 octobre 2024 (il ne sera pas lu)
2. Lecture et validation du rapport du Président
3. Lecture et commentaires des comptes de la période commerciale du 01.07.2024 au 30.06.2025
4. Informations sur l'annexe aux comptes et sur le rapport de révision
5. Validation des comptes 2024-25, décharge aux administrateurs et à l'organe de révision
6. Renouvellement de l'organe de révision
7. Présentation des modifications du budget 2025-26 et information sur le budget 2026-27
8. Réélection des membres du Conseil d'administration
9. Présentation du nouveau mode de calcul du prix de revient de l'énergie et adoption du changement de système et de la modification des art. 8.1 et 8.5B du contrat
10. Présentation et adoption des modifications des articles 4.6, 4.7, 11.1, 11.3 et 11.4 du contrat-type, ainsi que de l'art. 7 des statuts, en relation avec les modifications contractuelles
11. Explications relatives au mode de calcul des intérêts sur les taxes de raccordement payables sur la durée du contrat et adoption des modifications de l'art. 8.6 du contrat-type
12. Divers

Délibérations :

Le Président remercie les membres pour leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux (velles) venu(e)s.

Il ouvre la séance.

1. Validation du PV de l'Assemblée du 2 octobre 2024 (il ne sera pas lu)

Le procès-verbal ayant été inclus dans le rapport annuel remis à chaque sociétaire, il n'est pas lu en Assemblée.
En conséquence, le Président demande s'il y a des remarques ou des corrections. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote pour approbation.

Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Lecture et validation du rapport du Président

Le rapport du Président ayant été inclus dans le rapport annuel remis à chaque sociétaire, n'est pas lu en Assemblée.

Soumis au vote, le rapport est approuvé à l'unanimité

3. Lecture et commentaires des comptes de la période commerciale du 01.07.2024 au 30.06.2025

Les comptes ayant été joints au rapport annuel, Mme Yasmine-May Meister ne présente que les comptes comportant des variations non négligeables :

Bilan :

Immobilisations financières (Engagements contractuels) :
L'avancement des raccordements des immeubles des Crosettes et de Dôminvesting a permis de facturer des acomptes pour environ KCHF 177. Une réévalution (diminution) du contrat de raccordement de Dôminvesting a également été comptabilisée à hauteur de KCHF 30, suite à la modification du projet de construction initial.

Immeuble :
L'immeuble étant à une valeur très inférieure à sa valeur réelle, nous avons renoncé à l'amortir.

Réseau :
L'augmentation de CHF 39'747.85 par rapport à 2023-24, équivaut au solde des travaux de déplacement de la conduite principale sur la parcelle « Fontana » consécutive à la construction des immeubles Dôminvesting. Des travaux sur le réseau ont également été effectués pour le raccordement des immeubles des Crosettes, ceci à hauteur de CHF 1'607.08

Prêts de tiers portant intérêts :
Le montant de CHF 80'355.05 correspond à un emprunt à court terme, y compris les intérêts courus.

Passifs transitoires :
CHF 5'200.— pour les frais de réparation du système de communications et CHF 500.— pour l'élimination des cendres.

Engagements de raccordement à effectuer :
La diminution de CHF 165'521.— correspond aux coûts des raccordements réalisés sur l'exercice sous revue, incluant une extourne de CHF 13'400.— suite à la modification du projet de construction initial de deux immeubles.

Réserve pour l'équipement de la Centrale :
Les modifications contractuelles ont engendré également, une réévaluation de KCHF 12.

Réserve pour le réseau :
Ces mêmes modifications impliquaient, une réévaluation de KCHF 2.

Réserve pour pertes dues au surdimensionnement de la centrale :
Lesdites modifications ont provoqué, une réévaluation de CHF 1'980.—. Un prélèvement de CHF 2'000.— pour couvrir une partie des pertes liée à la production d'énergie a également été effectué.

Pertes et Profits :

Activité de production et vente d'énergie
Au cours de l'exercice sous revue, l'activité de production et vente d'énergie a engendré une perte de CHF 32'936.55. Cette perte s'avère moins importante que celle de l'exercice précédent (CHF 43'785.97). En effet, on constate une augmentation des revenus liés à la production et distribution d'énergie, mais également un coût de consommation des pellets en forte diminution (- 16%) grâce à un prix nettement plus favorable que lors de l'exercice précédent. Les frais d'entretien des chaudières ont été plus importants, à hauteur de KCHF 11. La réparation du système de communication a coûté KCHF 5. Le ramoneur ayant effectué 2 passages, les coûts de ramonage ont augmenté de KCHF 1).

Activités techniques et raccordements finaux
Cette activité présente une marge brute de CHF 71'657.86, grâce à l'avancement des raccordements des immeubles des Crosettes et de Dôminvesting. Elle a permis de couvrir en partie les pertes de production d'énergie.

Activité financière :
En 2024-25, les revenus de l'activité financière sont restés stables. Plus aucune commission n'étant due à la Commune pour leur cautionnement, les charges ont quant à elles diminuées d'environ CHF 4'000.—.

Les charges administratives sont stables.

L'exercice 2024-25 présente un bénéfice de CHF 1'131.98.

4. Informations sur l'annexe aux comptes et sur le rapport de révision

L'annexe aux comptes et le rapport de l'organe de révision ayant été inclus dans le rapport annuel remis à chaque sociétaire, ils ne sont pas lus en Assemblée.

5. Validation des comptes 2024-25, décharge aux administrateurs et à l'organe de révision

Le report à nouveau du bénéfice de CHF 1'131.98 est approuvé à l'unanimité.

Le bilan, le compte de pertes et profits, ainsi que l'annexe aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée donne décharge à l'organe de révision et aux administrateurs à l'unanimité également.

6. Renouvellement de l'organe de révision

Le mandat d'organe de révision à la Fiduciaire Ruffieux SA est reconduit par approbation à l'unanimité.

7. Présentation des modifications du budget 2025-26 et information sur le budget 2026-27

L'activité de production et vente d'énergie tient compte des nouveaux raccordements prévus et mentionnés ci-dessous, tout en restant prudent.

Le nouveau ramoneur va effectuer 2 passages par année comme recommandé. Aussi, les frais de ramonage ont été augmentés de CHF 1'500.—.

A ce jour, le 1er immeuble de Dôminvesting SA a été raccordé. Le raccordement du 2e immeuble devrait être réalisé d'ici à la fin de cette année.

Dans le courant de l'année 2026/27, seront certainement raccordés :

- la ferme Marmy
- les 3 immeubles des Crosettes
- le bâtiment de Mayor Pneus

M. Michel Pochon demande s'il existe une prévision des constructions futures dans le village. M. André Chassot répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de nouvelles constructions prévues.

Une fois les immeubles des Crosettes raccordés, la capacité de la centrale ne permettra plus que le raccordement de petites installations. Toutefois, M. Raphaël Zbinden soulève le fait que les gens ont maintenant tendance à isoler leur bâtiment dans l'optique d'économiser de l'énergie. Ceci pourrait donc libérer de la puissance sur le CAD.

M. André Chassot mentionne que le produit des intérêts des raccordés diminue en conséquence des remboursements des prêts.

Suite à la négociation des nouveaux taux d'intérêts sur les emprunts, le CAD bénéficiera d'une légère diminution des charges d'intérêts sur ses emprunts.

M. André Chassot souhaitant diminuer son activité au sein du CAD, son salaire a été budgété à la baisse sur les prochains exercices. Toutefois, cette baisse est palliée par l'augmentation des honoraires de Mme Yasmine-May Meister qui reprend petit à petit les tâches de M. André Chassot.

Les budgets sont acceptés à l'unanimité tels que présentés.

8. Réélection des membres du Conseil d'administration

M. André Chassot, secrétaire, présente les membres du Conseil d'administration. L'Assemblée ne proposant aucune nouvelle candidature, l'ensemble des membres du Conseil d'administration actuel accepte de renouveler leur mandat pour une durée de 2 ans.

Tous les membres du Conseil d'administration sont réélus à l'unanimité.

9. Présentation du nouveau mode de calcul du prix de revient de l'énergie et adoption du changement de système et de la modification des art. 8.1 et 8.5B du contrat

M. André Chassot prend la parole, afin d'exposer aux sociétaires présents la nouvelle méthode de calcul du prix de revient de l'énergie.

La méthode de calcul actuellement en vigueur avait été établie en Année 0, soit lors de la création du CAD. Le prix de revient était donc basé sur des estimations, car nous n'avions pas d'expériences et en comparaison des prix du marché en vigueur à ce moment-là.

Après 10 ans de fonctionnement et disposant de l'expérience et du recul nécessaires, nous nous devions de comparer cette méthode aux coûts effectifs des dernières années, ceci afin d'en vérifier la véracité.

Cet exercice nous a démontré que la méthode actuelle est obsolète.

Une nouvelle méthode, basée sur les coûts réels de fonctionnement (comptabilité), est présentée.

M. André Chassot rappelle également le principe de la réserve de surdimensionnement. La capacité de production de la Centrale est de 1'250 KWh. Cette réserve avait été créée pour ne pas faire supporter aux sociétaires raccordés les pertes de production d'énergie liées au nombre insuffisant de raccordements. Qui plus est en sachant que la parcelle de Anura SA ne serait construite qu'à moyen terme.

M. André Chassot rappelle que le CAD se positionne comme étant le 1er ou 2e fournisseur de

chauffage à distance le moins cher de la région.

Cette présentation ouvre la discussion et soulève les points suivants :

M. Cyril Eltschinger s'enquiert de l'incidence sur la facturation, à savoir une augmentation ou une diminution. M. André Chassot répond, qu'à l'heure actuelle, cette méthode provoquera une augmentation du montant des factures.

Mme Irène Barras demande pourquoi ne pas se baser sur les budgets des deux années qui suivent l'exercice sous revue. M. André Chassot précise que cela serait bien entendu possible, tout en gardant une marge de variation de ± 5%.

En tenant compte des raccordements futurs, M. Raphaël Zbinden souligne que l'augmentation de l'énergie distribuée améliorera le rendement global et aura un impact positif sur le prix de revient du KwH (baisse).

Sur proposition de M. Cyril Eltschinger, une discussion s'engage sur l'importation de pellets (ex: Pologne) pour réduire les coûts.

M. Thomas Clerc s'oppose à l'importation de pellets étrangers, privilégiant l'aspect local et renouvelable du projet. Raison pour laquelle, il s'était raccordé au CAD.

Mme Céline Heimann souligne le risque stratégique de dépendre de l'étranger au détriment des fournisseurs suisses.

Mme Monika Stadler confirme avoir rejoint le CAD spécifiquement pour son caractère local et écologique.

Mme Irène Barras demande si le choix d'un approvisionnement auprès de fournisseurs étrangers serait voté en Assemblée. André Chassot fait remarquer qu'il convient de vérifier si, dans les statuts, une telle option serait permise.

M. Philippe Stadler interroge sur les réserves financières existantes en cas de panne majeure. M. André Chassot confirme l'absence actuelle de réserve, ce qui poserait un problème de trésorerie en cas de grosse casse.

Ceci étant, M. Daniel Barras propose la création d'un fonds de rénovation.

Suite à la question de M. Philippe Stadler sur une attribution au fonds de rénovation au prorata de la consommation, Mme Céline Heimann répond que ce ne serait pas une solution équitable et que ce n'est pas légal. En effet, M. Raphaël Zbinden rappelle que les frais de rénovation d'une installation ne peuvent légalement pas être imputés aux locataires. Les locataires ne paient que la consommation.

Mme Jacqueline Zingg soutient le changement de méthode de calcul et souligne qu'il est important de payer un prix / KWH qui garantisse la survie du CAD, ceci afin d'éviter une vente forcée à un investisseur tiers (ex : Groupe E SA).

M. Willa soutient également l'augmentation de prix proposée et la création d'une réserve de rénovation.

M. David Christan soulève que le prix a déjà augmenté d'environ 60 à 70% par rapport au prix initial qui lui avait été proposé et qu'il faudrait maintenant limiter les augmentations de prix. En effet, lors de la construction de sa villa, le prix attractif du CAD avait fait pencher la balance par rapport à l'installation d'une pompe à chaleur. Ce qui ne serait peut-être plus le cas aujourd'hui.

M. André Chassot relève que les augmentations sont liées au prix des pellets. Il va étudier les possibilités de création d'un fonds de rénovation.

Après ces nombreux échanges, la nouvelle méthode de calcul est finalement approuvée à l'unanimité.

10. Présentation et adoption des modifications des articles 4.6, 4.7, 11.1, 11.3 et 11.4 du contrat-type, ainsi que de l'art. 7 des statuts, en relation avec les modifications contractuelles

Les modifications d'articles du contrat-type, bien que figurant dans le rapport annuel, sont lues et expliquées plus en détail par M. André Chassot.

Les modifications des articles du contrat-type sont approuvées à l'unanimité.

M. Michel Pochon demande si des avenants aux contrats seront établis. M. André Chassot informe qu'ils seront envoyés en début d'année 2026.

M. Thomas Clerc relève qu'il n'y a pas de délai indiqué pour ces annonces par les vendeurs, héritiers. M. André Chassot ajoutera une notion de délai, car il est effectivement important que le CAD soit informé avant la signature de l'acte.

M. Daniel Barras rappelle que la Commune est en droit de dézoner une parcelle en cas de non-construction dans les 10 ans. L'exemple d'un éventuel dézonage de la parcelle « Anura » est alors soulevé, car le CAD se retrouverait face au problème de surdimensionnement de la centrale.

Les modifications des statuts sont également approuvées à l'unanimité.

11. Explications relatives au mode de calcul des intérêts sur les taxes de raccordement payables sur la durée du contrat et adoption des modifications de l'art. 8.6 du contrat-type

Les modifications du mode de calcul du taux d'intérêt sur les taxes de raccordement payables sur la durée du contrat-type, bien que figurant dans le rapport annuel, sont lues et expliquées plus en détail par M. André Chassot.

M. Cyril Eltschinger précise qu'il ne s'attend pas à ce que le taux monte étant donné que les taux des banques sont inférieurs.

M. André Chassot indique qu'en cas de baisse des taux, le raccordé est effectivement perdant, mais que celui-ci a toujours la possibilité de contracter un emprunt auprès d'une banque et de rembourser le CAD. Par contre, en cas de hausse des taux, les raccordés sont gagnants car les taux n'augmenteront pas autant que les taux bancaires pour d'autres emprunts, étant donné que ceux-ci sont cautionnés par la Commune.

Le nouveau mode de calcul du taux d'intérêts est approuvé à l'unanimité, tel que présenté.

12. Divers

M. Thomas Clerc demande s'il serait possible de visiter la centrale. M. Raphaël Zbinden répond par l'affirmative. Une journée portes ouvertes sera organisée dans le courant de l'année 2026 et marquera ainsi les 10 ans de fonctionnement du CAD.

Mme Irène Barras souhaite obtenir confirmation que les pellets achetés au cours de l'année à venir proviendront bien de Suisse. M. Raphaël Zbinden confirme que les 300 tonnes de pellets commandés proviendront du canton de Fribourg et ont été négociés au prix de CHF 300.— / to.

M. Michel Pochon demande si tous les problèmes en lien avec l'ingénieur sont encore d'actualité. M. Raphaël Zbinden répond que nous avons changé d'ingénieur, il y a maintenant 2 ans et que tout est réglé avec l'ingénieur précédent.

M. Raphaël Zbinden lève la séance à 21h00. Il adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'administration et un merci tout particulier à M. André Chassot pour son engagement précieux pour le CAD. Il termine par cette phrase : Que ferons-nous sans André !

Léchelles, le 10 février 2026

Le Président : La secrétaire :



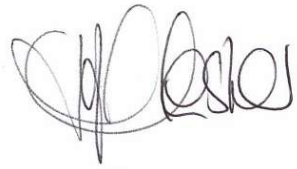

R. Zbinden Y.- M. Meister

Rapport du Président

Comme chaque année, 2025-26 a été intense à bien des points de vue :

- Contrôle et entretien des sous-stations chez les clients
- Nouveaux raccordements, permis de construire et demandes de subventions
- Exécution des décisions prises en assemblée générale (modification contrats et statuts)
- Changement du support informatique et création d'un site internet
- Préparation de la fête des 10 ans du CAD
- Recherche et correction des défauts sur la communication avec les sous-stations
- ……

Entretien préventif :

Pour la première fois cette année, nous avons commencé à faire des entretiens préventifs auprès de nos plus anciens clients. Ce processus continuera, maintenant régulièrement et devrait éviter des pannes et autres inconvénients.
En parallèle, les recherches et corrections des défauts sur la communication avec les sous-stations ont continué. Nous avons pu résoudre la plus grande partie et continuons à cibler le dernier problème !

Nouveaux raccordements :

Le deuxième immeuble sis sur la parcelle ex Fontana a été raccordé et mis en service.
Nous avons également procédé au raccordement d'une ferme.
De la sorte, la puissance des bâtiments raccordés passe de 675 KW à 755 KW. Cette progression devrait continuer au cours des années suivantes.

Plan administratif

Afin de pouvoir travailler simultanément sur un même dossier, nous avons décidé d'abandonner le support relativement coûteux de la dropbox et nous avons rejoint la société Infomaniak qui héberge maintenant notre comptabilité et notre logiciel de facturation et de correspondance, ainsi que notre site internet.
Infomaniak offre l'avantage d'être une société suisse, dont les serveurs sont en Suisse et qui récupère la chaleur produite par les serveurs pour l'injecter dans un réseau de chauffage. Elle nous paraît dès lors plus compatible avec nos objectifs tout en offrant des prestations locales.
Par ailleurs, nous avons mis à jours les contrats pour y intégrer les éléments adoptés lors de notre dernière assemblée générale. Les statuts ont également été mis à jour.
Des recherches ont été effectués pour trouver des pellets à meilleur prix, mais toutes les alternatives aboutissent à des inconvénients supérieurs aux avantages offerts. Nous pensons donc avoir trouvé, avec notre fournisseur actuel, une bonne solution.

Fête des 10 ans du CAD

Aussi invraisemblable que cela paraisse, il y aura bientôt 10 ans que nous avons raccordé le premier immeuble.
Nous avons donc décidé d'organiser une fête à cette occasion. Nous nous sommes donc beaucoup réunis pour mettre nos idées en commun et pour faire de cet évènement un moment d'exception !

Léchelles, le 1er octobre 2026

R. Zbinden
Président

Présentation des comptes de la société

1. Bilan

Actif

Actifs	30.06.2025	30.06.2026
Actifs circulants		
Banque et comptes postaux	4’574.50	9’714.75
Débiteurs en relation avec les activités	59’328.27	72’149.17
Débiteurs raccordements en cours	55’001.30	42’159.00
Autres débiteurs à court terme	861.35	50.60
Stock de pellets et autres	9’490.00	18’070.00
Actifs transitoires	0.00	8’300.00
Total des actifs circulants	**129’255.42**	**150’443.52**
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières		
Débiteurs résultant de contrats de raccordement	2’853’995.22	2’835’606.10
Acomptes sur contrats de raccordement	-1’319’429.82	-1’462’410.23
Immobilisations financières	**1’534’565.40**	**1’373’195.87**
Immobilisations corporelles		
Instruments et outillage	1’363.97	1’363.97
Amortissement	-545.97	-1’091.97
Valeur comptable instruments et outillage	**818.00**	**272.00**
Immeuble en PPE	387’580.87	387’580.87
Amortissement sur immeuble	-11’580.87	-11’580.87
Valeur comptable de l’immeuble	**376’000.00**	**376’000.00**
Equipement de la centrale de chauffe	1’194’650.21	1’194’650.21
Amortissement	-318’629.21	-354’650.21
Valeur comptable équipement centrale de chauffe	**876’021.00**	**840’000.00**
Réseau	1’307’362.38	1’307’362.38
Amortissement	-206’557.38	-246’362.38
Valeur comptable du réseau	**1’100’805.00**	**1’061’000.00**
Capital social non libéré		
Parts sociales à libérer	0.00	0.00
Capital social non libéré	**0.00**	**0.00**
Total des actifs immobilisés	**3’888’209.40**	**3’650’467.87**
Total des actifs	**4’017’464.82**	**3’800’911.39**

Passifs

Passifs	30.06.2025	30.06.2026
Capitaux étrangers à court terme		
Fournisseurs	17’566.10	42’950.61
TVA due	4’216.50	3’531.13
Autres créanciers (sans intérêts)	1’193.25	400.30
Prêts de tiers portant intérêts	80’355.05	20’000.00
Passifs transitoires	5’700.00	12’710.45
Total des dettes à court terme	**109’030.90**	**79’592.49**
Capitaux étrangers à long terme		
Provision pour impôts	100.00	100.00
Emprunt garanti par hypothèque	315’000.00	305’000.00
Avance à Terme Fixe BCF	1’855’000.00	1’825’000.00
Engagement de raccordements à effectuer	951’890.00	807’750.00
Total capitaux étrangers à long terme	**3’121’990.00**	**2’937’850.00**
Capitaux propres		
Réserves découlant des raccordements réalisés		
Réserve pour équipement de la centrale	532’601.58	531’905.58
Réserve pour réseau	192’997.61	192’707.61
Réserve pour pertes dues surdimensionn. prov. centrale	30’649.96	28’475.96
Provision pour rénovation des immobilisations	0.00	0.00
Total des réserves	**756’249.15**	**753’089.15**
Capital et résultats reportés		
Parts sociales libérées	30’400.00	30’400.00
Pertes et profits reporté	-1’337.21	-205.23
Bénéfice de l’année courante	1’131.98	184.98
Total du capital et des résultats	**30’194.77**	**30’379.75**
Total des fonds propres	**786’443.92**	**783’468.90**
Total du passif	**4’017’464.82**	**3’800’911.39**

Tél. : 079/225.84.07

TVA C H E - 2 3 2 . 2 2 1 . 3 2 2

IBAN CH50 0076 8300 1600 4790 2

Compte de résultat	2024-2025	2025-2026	Variation
1. Activité de production et vente d'énergie			
Revenus			
Energie	168'816.13	189'367.10	20'550.97
Escomptes et rabais accordés	-0.20	0.00	0.20
Chiffre d'affaires net	**168'815.93**	**189'367.10**	20'551.17
Coût de la production vendue			
Consommation de pellets	94'048.15	94'347.19	299.04
Elimination des cendres	-80.02	450.00	530.02
Total des charges de matières	**93'968.13**	**94'797.19**	829.06
Entretien des machines et contrats de maintenance	11'314.44	1'087.19	-10'227.25
Entretien et maintenance du réseau	5'478.26	8'660.78	3'182.52
Entretien et réparation partie clients	402.64	2'034.46	1'631.82
Frais de ramonage	3'146.25	3'012.39	-133.86
Electricité et informatique centrale	8'384.57	8'530.81	146.24
Contrôle des installations d'émissions	636.00	0.00	-636.00
Salaire pour surveillance	2'709.00	2'854.50	145.50
Charges sociales sur salaires	606.00	-194.95	-800.95
Total Prestations et surveillance	**32'677.16**	**25'985.18**	-6'691.98
Assurance sur matériel et risques d'exploitation	4'033.15	4'033.15	0.00
Intérêts hypothécaires	7'549.40	7'314.40	-235.00
Amortissement équipement centrale de chauffe	35'839.39	36'021.00	181.61
Amortissement du réseau	26'147.28	39'805.00	13'657.72
Amortissement instruments et outillage	545.97	546.00	0.03
Assurances et autres frais immobiliers	992.00	1'083.95	91.95
Total ass. amort et immeuble	**75'107.19**	**88'803.50**	13'696.31
Total coût de la production vendue	**201'752.48**	**209'585.87**	7'833.39
Marge brute sur production et vente d'énergie	**-32'936.55**	**-20'218.77**	12'717.78

Tél. : 079/225.84.07

TVA C H E - 2 3 2 . 2 2 1 . 3 2 2 IBAN CH50 0076 8300 1600 4790 2

Compte de résultat	2024-2025	2025-2026	Variation
2. Activités techniques et raccordements finaux			
Revenus			
Prestations contractuelles	127’450.02	129’230.00	1’779.98
Produit des prestations annexes	2’550.00	1’600.00	-950.00
Chiffre d'affaires partie technique	**130’000.02**	**130’830.00**	829.98
Coût des activités techniques et raccordements finaux			
Achat pour échangeur de chaleur	7’456.98	2’919.01	-4’537.97
Achat de matériel annexe	885.47	1’602.28	716.81
Frais de raccordement sanitaire	26’717.12	38’810.23	12’093.11
Frais de raccordement électrique	0.00	13’028.81	13’028.81
Frais de raccordement informatique	4’317.86	2’678.29	-1’639.57
Autres frais de montage	0.00	1’300.00	1’300.00
Honoraires ingénieurs et suivi	3’950.44	0.00	-3’950.44
Salaire de montage	1’194.00	1’497.00	303.00
Total matériel et montage	**44’521.87**	**61’835.62**	17’313.75
Prestations des entrepreneurs en GC	329.00	0.00	-329.00
Fournitures conduites et autres	8’243.16	0.00	-8’243.16
Manchonnage et prestations Brugg	2’493.90	5’945.42	3’451.52
Soudures	2’487.35	5’418.34	2’930.99
Honoraires divers et émoluments	226.20	0.00	-226.20
Frais divers	40.68	3’319.12	3’278.44
Total des charges GC et raccordement au réseau	**13’820.29**	**14’682.88**	862.59
Total des coûts des activités techniques et raccords	**58’342.16**	**76’518.50**	18’176.34
Marge brute sur activités techniques et raccordements	**71’657.86**	**54’311.50**	-17’346.36

Compte de résultat	2024-2025	2025-2026	Variation
3. Activités financières			
Revenus			
Intérêts sur prêts contractuels	15'667.47	15'038.31	-629.16
Autres revenus financiers	41.81	0.22	-41.59
Total Revenus activités financières	**15'709.28**	**15'038.53**	-670.75
Charges financières			
Intérêts sur emprunts à long terme	31'349.70	26'062.80	-5'286.90
Intérêts sur emprunts à court terme	946.85	1'674.18	727.33
Autres charges financières	1'818.71	0.00	-1'818.71
Frais de banque et CCP	298.43	314.36	15.93
Total des charges financières	**34'413.69**	**28'051.34**	-6'362.35
Marge brute sur activités financières	-18'704.41	-13'012.81	5'691.60
Résultat brut sur les activités	**20'016.90**	**21'079.92**	1'063.02
4. Charges générales			
Charges de personnel et administratives			
Charges de personnel			
Salaires et indemnités	3'708.00	3'708.00	0.00
Honoraires de comptabilité	6'931.78	7'563.40	631.62
Charges sociales	84.00	0.00	-84.00
Frais de représentation et de voyage	1'879.20	1'879.20	0.00
Total des charges de personnel	12'602.98	13'150.60	547.62
Charges administratives			
ERR du matériel de bureau, informatique et mobilier	1'518.95	2'499.77	980.82
Assurances RC et prot. juridique	2'667.00	2'667.00	0.00
Matériel de bureau	201.67	20.08	-181.59
Frais de port	161.32	123.00	-38.32
Honoraires de fiduciaire	2'795.51	3'108.19	312.68
Honoraires juridiques et pubs. officielles	0.00	0.00	0.00
Frais de réception et réunions	948.64	1'269.80	321.16
Impôts directs	-11.15	56.50	67.65
Total des charges administratives	8'281.94	9'744.34	1'462.40
Total des charges de personnel et administratives	**20'884.92**	**22'894.94**	2'010.02
Dissolution/Création de provisions	-2'000.00	-2'000.00	0.00
5. Charges et produits des exercices antérieurs			
Produits des exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00
Charges des exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00
Résultat des exercices antérieurs	**0.00**	**0.00**	0.00
Résultat net	**1'131.98**	**184.98**	-947.00

ANNEXE AUX COMPTES 2025-2026

Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse, particulièrement l'article sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des Obligations (Art. 957 à 962).

Nombre de collaborateurs	**2025/26**	**2024/25**
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	0.2	0.2

Machinerie et équipement :

Une provision de CHF 8'000.— a été constituée pour la remise en état du système de communication entre la centrale et les sous-stations.

Investissements :

Au cours de l'exercice 2025-26, aucun investissement n'a été réalisé.

Amortissements :

- Immeuble en PPE : Nous avons renoncé à l'amortir, étant donné que sa valeur comptable est de CHF 376'000.—, alors que sa valeur d'assurance est de CHF 760'000.—.
- Equipement de la centrale de chauffe : 3%
- Réseau de conduites : 3%
  A partir du présent exercice, le taux d'amortissement des installations du réseau a été augmenté à 3%, soit l'équivalent du taux appliqué pour les équipements de la centrale de chauffe. L'amortissement de ces installations avait été initialement basé sur une durée de vie de 50 ans (2%). Toutefois, après 10 ans d'exploitation, force est de constater que cette durée ne correspond pas à la réalité du vieillissement des installations. C'est pourquoi, leur durée de vie a été ramenée à 33.3 ans, ce qui correspond à la durée des contrats de raccordement.
- Equipement installé auprès des clients : Cet équipement est directement passé en charges. Les produits y relatifs sont également pris en compte.
- Instruments et outillage : 40%

Nouveaux contrats et modification des engagements en cours :

Les travaux réalisés en 2025-26 dans le cadre des contrats de raccordement s'élèvent à CHF 129'230.—. Les engagements de raccordement sur les contrats signés ont donc diminué en conséquence et se soldent au 30.06.2026 à CHF 807'750.—. Une extourne de CHF 4'640.— en lien avec la modification de la valeur du contrat de raccordement de l'immeuble « Crosettes 23 » a été prise en compte. Il en est de même suite à l'ajustement de la valeur du contrat de raccordement de l'immeuble de la Hoirie Marmy, pour lequel une extourne de CHF 10'270.— a été comptabilisée.

En lien avec le raccordement de l'immeuble de la Hoirie Marmy, un actif de régularisation de CHF 8'300.—, correspondant à la subvention cantonale à recevoir, a été comptabilisé.

Aucun nouvel engagement n'a été comptabilisé sur l'exercice 2025-26.

N'ayant signé aucun nouveau contrat de raccordement au cours de cet exercice, aucune attribution aux réserves n'a été effectuée.

Suite à une correction de la valeur du contrat de raccordement de l'immeuble « Crosettes 23 », une extourne de CHF 696.— a été comptabilisée afin de corriger le montant de la réserve pour l'équipement de la centrale. De même, une extourne de CHF 290.— a également été comptabilisée, à titre de correction, sur la réserve pour le réseau et de CHF 174.— sur la réserve pour le surdimensionnement et les variations climatiques.

Un prélèvement de CHF 2'000.— sur la réserve pour le surdimensionnement et les variations climatiques a été effectué, afin de couvrir une partie des pertes liée à la prise en charge du surdimensionnement.

Les provisions suivantes ont été constituées :

• Provision pour frais de fiduciaire :	CHF	3'200.—
• Provision pour impôt :	CHF	100.—
• Provision pour élimination des cendres :	CHF	500.—
• Provision pour entretien équipement centrale :	CHF	8'000.—
• Provision pour travaux de révision des sous-stations :	CHF	1'010.45

Aucun travail en cours n'a été comptabilisé sur l'exercice sous revue.

Les assurances suivantes couvrent les biens et les risques :

- Couverture ECAB pour l'immeuble et assurance bâtiment avec couverture RC
- Assurance de choses Entreprises couvrant l'équipement de la centrale, les installations auprès des raccordés et le réseau de conduites, ainsi qu'une assurance perte d'exploitation.
- Une assurance RC couvrant l'entreprise pour un montant de CHF 10 mios, ainsi qu'une assurance RC pour les dirigeants.

Emprunts court terme

Afin d'assurer le financement des travaux de déplacement de la conduite sur la parcelle Fontana, un emprunt à court terme de CHF 90'000.— avait été contracté auprès d'un tiers au cours de l'exercice 2023-24, à un taux d'intérêt favorable. Un remboursement total de CHF 70'000.— a été opéré, dont CHF 60'000.— au cours l'exercice sous revue. Le montant de l'emprunt s'élève donc au 30.06.2026 à CHF 20'000.—. Le montant des intérêts versés au cours du présent exercice est de CHF 1'674.18.

Actifs engagés en garantie des dettes de la société :

Immeuble en PPE, art. 8023-2 du RF de la commune de Belmont-Broye. Cédule hypothécaire no. 2019-506 d'un montant de CHF 350'000.—, en garantie de l'emprunt hypothécaire résiduel de CHF 305'000.— auprès de la BCF.

Passifs garantis ou cautionnés

La société est au bénéfice d'une décision de cautionnement de la Commune de Belmont-Broye pour un montant total de CHF 1'930'000.—, en garantie de l'avance à terme fixe de la BCF d'un montant résiduel de CHF 1'825'000.—.

Il n'existe aucune autre garantie ou sûreté émise en faveur de tiers.

La délimitation dans le temps a été respectée.

Enfin, le bénéfice de CHF 184.98 résultant du présent exercice est reporté.

Léchelles, le 4 août 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Fiduciaire Ruffieux SA

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale des sociétaires de la

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAD LÉCHELLES A LÉCHELLES

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la ***Société coopérative CAD Léchelles*** pour l'exercice arrêté au 30 juin 2026.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autre violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bulle, le 7 octobre 2026

FIDUCIAIRE RUFFIEUX SA

Frédéric Neuhaus
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Luciano Domingues
Expert-réviseur agréé

Annexes:
- comptes annuels

BUDGETS 2025-26 REVU ET 2026-27

Production et vente d'énergie

Intitulé	Budget 2025-26	Comptes 2025-26	Budget 2026-27	Budget 2027-28	Commentaires
1. Activité de production et vente d'énergie					
Revenus					
Energie	170'000.00	189'367.10	185'000.00	190'000.00	Surconsom. En 2025-26
Autres produits	0.00				
Escomptes et rabais accordés					
Subventions diverses		0.00			
Chiffre d'affaires net	**170'000.00**	**189'367.10**	**185'000.00**	**190'000.00**	
Coût de la production vendue					
Consommation de pellets	120'000.00	94'347.19	100'000.00	103'000.00	Augmentation prix pellets : 11%
Elimination des cendres	1'500.00	450.00	500.00	500.00	
Escomptes sur achats					
Autres matières					
Total des charges de matières	**121'500.00**	**94'797.19**	**110'000.00**	**112'000.00**	
Entretien des machines et contrats de maintenance	3'000.00	1'087.19	3'000.00	3'000.00	
Entretien et maintenance du réseau	3'000.00	8'660.78	2'000.00	2'000.00	Problème communic.
Entretien et réparation partie clients	5'000.00	2'034.46	1'500.00	1'500.00	
Frais de ramonage	3'500.00	3'012.39	3'500.00	3'500.00	
Electricité et informatique centrale	8'500.00	8'530.81	8'500.00	8'500.00	
Contrôle des installations de filtration	500.00	0.00	700.00	700.00	
Salaire pour surveillance	3'000.00	2'854.50	3'000.00	3'000.00	
Charges sociales sur salaires	700.00	(194.95)	700.00	700.00	
Total Prestations et surveillance	**27'200.00**	**25'985.18**	**22'900.00**	**22'900.00**	
Assurance sur matériel et risques d'exploitation	4'035.00	4'033.15	4'035.00	4'035.00	
Entretien des locaux et autres charges imm.	300.00	0.00	300.00	300.00	
Intérêts hypothécaires	7'320.00	7'314.40	7'080.00	6'135.00	baisse du taux !
Participation au fond de copropriété	0.00	0.00	0.00	0.00	
Amortissement équipement centrale de chauffe	33'000.00	36'021.00	35'000.00	33'000.00	
Amortissement outillage	300.00	546.00	300.00	300.00	
Amortissement immeuble	0.00	0.00	0.00	0.00	
Amortissement du réseau	25'000.00	39'805.00	39'000.00	39'000.00	
Assurances et autres frais immobiliers	1'000.00	1'083.95	1'000.00	1'000.00	
Total ass. amort et immeuble	**70'955.00**	**88'803.50**	**86'715.00**	**83'770.00**	
Total coût de la production	**219'655.00**	**209'585.87**	**219'615.00**	**218'670.00**	
Marge brute sur production et vente d'énergie	**(49'655.00)**	**(20'218.77)**	**(34'615.00)**	**(28'670.00)**	

Activités techniques

Intitulé	Budget	Comptes	Budget	Budget	Commentaires
2. Activités techniques et raccordements finaux	2025-26	2025-26	2026-27	2027-28	
Revenus					
Prestations contractuelles	150'000.00	129'230.00	50'000.00	115'800.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Prestations complémentaires	0.00	0.00	0.00	0.00	
Augmentation capacité de chauffage					
Produit des prestations annexes	0.00	1'600.00	0.00	0.00	
Part attribuable aux réserves		0.00			
Escomptes et rabais		(2'319.12)			
Chiffre d'affaires partie technique	150'000.00	128'510.88	50'000.00	115'800.00	
Coût des activités techniques et raccordements finaux					
Achat pour échangeur de chaleur	3'500.00	2'919.01	3'000.00	12'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Achat de matériel annexe	1'000.00	1'602.28	800.00	3'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Frais de raccordement sanitaire	35'000.00	38'810.23	7'000.00	32'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Frais de raccordement électrique	10'500.00	13'028.81	3'600.00	11'400.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Frais de raccordement informatique	9'335.00	2'678.29	1'200.00	2'500.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Autres frais de montage	0.00	1'300.00	0.00	0.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Honoraires ingénieurs et suivi	1'000.00	0.00	0.00	1'500.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Salaire de montage	1'800.00	1'497.00	2'640.00	3'000.00	
Charges sociales sur salaire de montage		0.00			
Total matériel et montage	62'135.00	61'835.62	18'240.00	65'400.00	
Prestations des entrepreneurs en GC	0.00	0.00	0.00	15'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Fournitures conduites et autres	2'000.00	0.00	0.00	3'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Manchonnage et prestations Brugg	2'500.00	5'945.42	0.00	4'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Soudures	2'500.00	5'418.34	0.00	3'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Honoraires divers et émoluments	1'500.00	0.00	0.00	1'000.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Frais divers	1'000.00	1'000.00	500.00	500.00	Mayor/ Limat / Crosettes
Activation pour agrandissement du réseau	0.00		0.00	0.00	
Total des charges GC et raccordement au réseau	9'500.00	12'363.76	500.00	26'500.00	
Total des coûts des activités techniques et raccords	71'635.00	74'199.38	18'740.00	91'900.00	
Marge brute sur activités techniques et raccordements	78'365.00	54'311.50	31'260.00	23'900.00	

Finances

3. Activités financières	Budget 2025-26	Comptes 2025-26	Budget 2026-27	Budget 2027-28	Commentaires
Revenus					
Intérêts sur prêts contractuels	15'178.40	15'038.31	13'802.00	13'396.00	
Autres revenus financiers	0.00	0.22	0.00	0.00	
Subventions diverses					
Remboursement des prêts par les raccordés					
Cession d'actifs					
Total Revenus activités financières	15'178.40	15'038.53	13'802.00	13'396.00	
Charges financières					
Intérêts sur prêt bancaire	31'288.00	26'062.80	25'500.00	23'162.00	
Intérêts sur autres emprunts		1'674.18	400.00		
Frais de cautionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	Commune de Belmont
Frais de banque et CCP	250.00	314.36	300.00	300.00	
Perte de change					
Total des charges financières	31'538.00	28'051.34	26'200.00	23'462.00	
Marge brute sur activités financières	(16'359.60)	(13'012.81)	(12'398.00)	(10'066.00)	

Administration générale

Intitulé	Budget	Comptes	Budget	Budget	Commentaires
4. Charges générales	2025-26	2025-26	2026-27	2027-28	
Charges de personnel et administratives					
Charges de personnel					
Salaires et indemnités	3'708.00	3'708.00	3'000.00	2'400.00	
Commissions					
Honoraires de comptabilité	8'000.00	7'563.40	9'000.00	10'000.00	
Frais de représentation et de voyage	1'880.00	1'879.20	1'600.00	1'160.00	
Total des charges de personnel	13'588.00	13'150.60	13'600.00	13'560.00	
Charges administratives					
ERR du matériel de bureau et mobilier	500.00	0.00	500.00	500.00	
Amortissement mobilier et installations de bureau					
Assurances RC et prot. juridique	2'700.00	2'499.77	2'700.00	2'700.00	
Matériel de bureau et frais informatiques	800.00	2'687.08	300.00	300.00	
Frais de port	200.00	123.00	200.00	200.00	
Honoraires de fiduciaire	3'500.00	3'108.19	3'500.00	3'500.00	
Honoraires juridiques					
Frais de réception et réunions	800.00	1'269.80	800.00	800.00	
Cotisations, abonnements, dons, cadeaux	150.00	0.00	200.00	200.00	
Publicité et clientèle	0.00	0.00	0.00	0.00	
Frais divers			0.00	0.00	
Impôts directs	100.00	56.50	100.00	100.00	
Dissolution / création de provisions					
Produits hors opérations					
Total des charges administratives	8'750.00	9'744.34	8'300.00	8'300.00	
Total des charges de personnel et administratives	22'338.00	22'894.94	21'900.00	21'860.00	
Dissolution/Création de provisions					
Provision pour perte de surdim.	(10'000.00)	(2'000.00)	(13'000.00)	(12'000.00)	
Provision pour équipement centrale/réseau			(25'000.00)	(25'000.00)	
Total Dissolution/Création de provisions	(10'000.00)	(2'000.00)	(38'000.00)	(37'000.00)	
Charges et produits des exercices antérieurs					
Produits des exercices antérieurs					
Charges des exercices antérieurs		0.00			
Résultat des exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	
Résultat net (bénéfice)	12.40	184.98	347.00	304.00	
01.08.2025/ac					

Calcul du coût de l'énergie selon prix de revient

Calcul du prix de revient de l'énergie distribuée

Rubrique	Eléments	Comptes 2025-26	Budget 2026-27
1	Total coût de la production vendue	209'585.87	219'615.00
3	Marge brute sur activité financière (excédent de charges)	13'012.81	12'398.00
4	Charges générales	22'894.94	21'900.00
	Coût total	245'493.62	253'913.00
	Part de surdimentionnement 20%	(49'098.72)	(50'782.60)
	Coût à prendre en compte	196'394.90	203'130.40
	Total énergie facturée	993'503.00	970'000.00
	Coût de l'énergie distribuée y.c. perte de surdimensionnement	0.198	0.209
	Coût de l'énergie distribuée non compris perte de surdim.	0.247	0.262
	Prix effectivement facturé	0.196	196.00

(les détails figurent dans les comptes, page 13 ss)

En 2025-2026, il y a eu surconsommation d'énergie, du fait que nous avons produit et facturé l'énergie pour le séchage des chapes pour 2 immeubles, ce qui a engendré une consommation unique d'environ 50'000 KwH.
En gardant le prix de CHF 0,196 /KwH, le CAD prend à sa charge la différence de coût due à l'augmentation de 11% du prix des pellets, comme cela avait été demandé en assemblée générale! (fluctuation de prix)

Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'administration

La Société Anura SA, est représentée au Conseil d'administration par Mme Céline Heimann. Cette dernière s'est orientée vers une nouvelle activité, de telle sorte qu'elle doit être remplacée.

Divers

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que les contrats de raccordement et de fourniture de chaleur impliquent deux choses :

- L'obligation, pour notre société, de fournir la chaleur
- L'obligation, pour le client, d'utiliser la chaleur du CAD.

Le client ne peut pas choisir librement de se fournir auprès d'une autre source. Ce serait une atteinte aux obligations contractuelles.

Nous tenons à remercier très sincèrement tous nos sociétaires raccordés pour leur patience et leur disponibilité durant l'année sous revue. Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises sur leurs installations, notamment dans le cadre des recherches relatives au problème de communication.

Léchelles, 2 octobre 2026